

Communiqué de presse

La pénurie de main-d'œuvre dans l'artisanat n'est pas une fatalité – elle a été produite par les employeurs

Depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois, les représentants patronaux du secteur de la construction et de l'artisanat multiplient les prises de parole publique pour se plaindre d'un manque de main-d'œuvre dans différents secteurs de l'artisanat.

Cela fait pourtant bien des années que le syndicat Bâtiment, Artisanat du Bâtiment et Constructions métalliques de l'OGBL ne cesse de mettre en garde ces mêmes acteurs face au risque que constitue pour une large majorité d'entreprises une telle pénurie de main-d'œuvre.

Dans certains secteurs de l'artisanat, les besoins en personnel sont énormes. Les départs en retraite de ces prochaines années et l'activité économique soutenue que connaît une grande partie de l'artisanat ne vont faire qu'aggraver cette situation, qui est aujourd'hui l'un des plus grands facteurs d'incertitude pour les entreprises.

L'OGBL tient toutefois également à souligner que cette pénurie de main-d'œuvre n'est pas une fatalité.

Cette pénurie de main-d'œuvre et le manque d'attractivité dont souffrent différents secteurs sont le résultat direct d'une politique contreproductive et incompréhensible de la part des employeurs, consistant à empêcher toute discussion sérieuse quant à une revalorisation des métiers en question, qui passerait par une réelle amélioration des conditions de travail et de rémunération.

Le refus de certaines fédérations patronales de mener de telles négociations avec les syndicats et leur combat acharné contre toute amélioration ont même abouti au fait que de plus en plus de salariés tournent tout simplement le dos à ces secteurs. Le manque de main-d'œuvre vient désormais mettre en danger la survie même d'un grand nombre d'entreprises évoluant pourtant dans un secteur porteur de l'économie luxembourgeoise, comme l'est l'artisanat.

Ayant connaissance des conditions de travail et de rémunération dans les différents secteurs, de plus en plus de jeunes optent désormais pour d'autres métiers au fil de leur parcours scolaire. En atteste le nombre restreint d'apprentis diplômés sortant chaque année du système scolaire par rapport au besoin de ces secteurs.

Afin de redorer le blason de ces métiers, il est impératif, selon l'OGBL, de rendre ces secteurs plus attrayants par des conventions collectives fortes qui garantissent des salaires intéressants et des conditions de travail dignes.

Contre toute logique et défiant ainsi le sens commun, les différents acteurs patronaux ne cessent pourtant de s'attaquer aux conditions de travail des salariés, en revendiquant à tout bout de champs une augmentation et une flexibilisation du temps de travail, tout en refusant parallèlement une sérieuse revalorisation des salaires.

Communiqué de presse

Alors que certains ministres se sont récemment hasardés à évoquer publiquement l'éventualité d'une révision des modèles de temps de travail existants en vue de flexibiliser le temps de travail, l'OGBL tient à mettre en garde le gouvernement contre les répercussions qu'auraient de telles détériorations des conditions de travail pour les dizaines de milliers de salariés que comptent ces secteurs.

De telles mesures ne feraient en effet qu'empirer la pénurie de main-d'œuvre que connaît le secteur de l'artisanat et constituerait un risque majeur pour ce secteur dans les prochaines années.

L'OGBL réitère par conséquent son appel à l'adresse des différentes fédérations patronales afin qu'elles revoient leur positionnement quant aux mesures à prendre pour rendre les métiers de l'artisanat à nouveau plus attractifs. Celles-ci doivent enfin accepter de négocier des conventions collectives visant à améliorer les conditions de travail et de rémunérations des dizaines de milliers de salariés concernés. De telles conventions collectives constituerait également un levier important pour attirer de futurs salariés dans ces secteurs qui en ont le plus grand besoin.

**Communiqué par le syndicat Bâtiment, Artisanat du Bâtiment et Constructions métalliques de l'OGBL,
le 15 février 2023**